

N/REF : 20/06/2024 14H09 C:001102 I:05291
V/REF : 10066
V/Email reçu le Jeudi 20/06/2024 a 14H09

SOREAL

**ZA DU BOIS DE TEILLAY
35150 JANZE**

IMMEUBLE : SOREAL ILOU
PA DU BOIS DE TEILLAY
35150 BRIE

Rennes, le 24 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : SOREAL - MME BRISARD 02 99 47 67 06
TECHNICIEN PRÉSENT SUR PLACE : WILLIAM AU 02 99 47 55 29,
SE PRESENTER A L'ACCUEIL 2, 8H SUR PLACE

MOTIF : POMPAGE D'ENVIRON 2M3 EU SUITE DEBORDEMENT DANS UNE RETENTION
PREVOIR UN NETTOYAGE APRES POMPAGE A LA HP
PL + 40M DE TUYAU

Donneur d'ordre : Mme E BRISARD

INTERVENTION DU 22/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE DE 1 M3 D'EU DANS LE LOCAL TECHNIQUE
CONTROLE : RIEN A SIGNALER
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MB AB Email envoyé le 24/06/24 a 11H06 Mme E BRISARD

Quantité	Apt. Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ffait Pomp./Curage Fosse <1m3	1	181,82	181,82
1,00	Déplacement distance 21 a 30kms	1	67,28	67,28
1,00	14 Majoration 50% Lu-Ven 21h-6h/Sam/Dim/JF	1	50,00%	124,55
TOTAL H.T.				373,65
T.V.A. a 20,00%				74,73
TOTAL T.T.C.En EURO				448,38

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Fournisseur

SHBIR

9 Rue de la Donelière

35000 RENNES

FRANCE

Adresse livraison

SOREAL ILOU

RECEPTION ACCUEIL 2, PA LE BOIS DE TEILLAY

35150 BRIE

FRANCE

02 99 47 21 21

Bon de commande N°10066

COMMANDE SUITE BL 12881/POMPAGE LOCAL FAB

Date de livraison prévue : 22/6/2024

Ligne	Ref int	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total
10	PRESTATION_BAT	POMPAGE LOCAL FABRICATION	1,00	181,82	181,82
20	FRAIS DE DEPLACEMENT	FRAIS DE DEPLACEMENT	1,00	67,28	67,28
30	PRESTATION_BAT	MAJORATION 50% SAMEDI 22/06	1,00	124,55	124,55

Approuvé par	EBRISARD	MONTANT HT	373,65
Tel			
Email	brisard@soreal.fr	TVA	74,73
Fax		Montant Total	448,38

Un certificat de déclaration de conformité à la réglementation relative aux matériaux des matériels et équipements au contact des denrées alimentaires devra être fourni pour tous les articles identifiés "Apte au contact alimentaire" (selon l'article 16 du règlement CE N° 1935/2004).

Conditions de paiement : Les conditions de règlement en vigueur chez SOREAL ILOU sont les suivantes : Règlement de 100% du montant de la commande à 60 jours net.

Délai de livraison : En cas de non-respect du délai de livraison définis ci-dessus, nous nous réservons la possibilité, sans préjudice des dommages et intérêts que nous pourrions réclamer, d'appliquer des pénalités de retard de 1% du montant de la commande par jour de retard après mise en demeure, dans la limite de 10% du montant hors taxes de la commande.

La commande est régie exclusivement par les dispositions du Droit Français et toute contestation qui pourrait naître à l'occasion de la commande sera soumise au tribunal de commerce de Rennes.